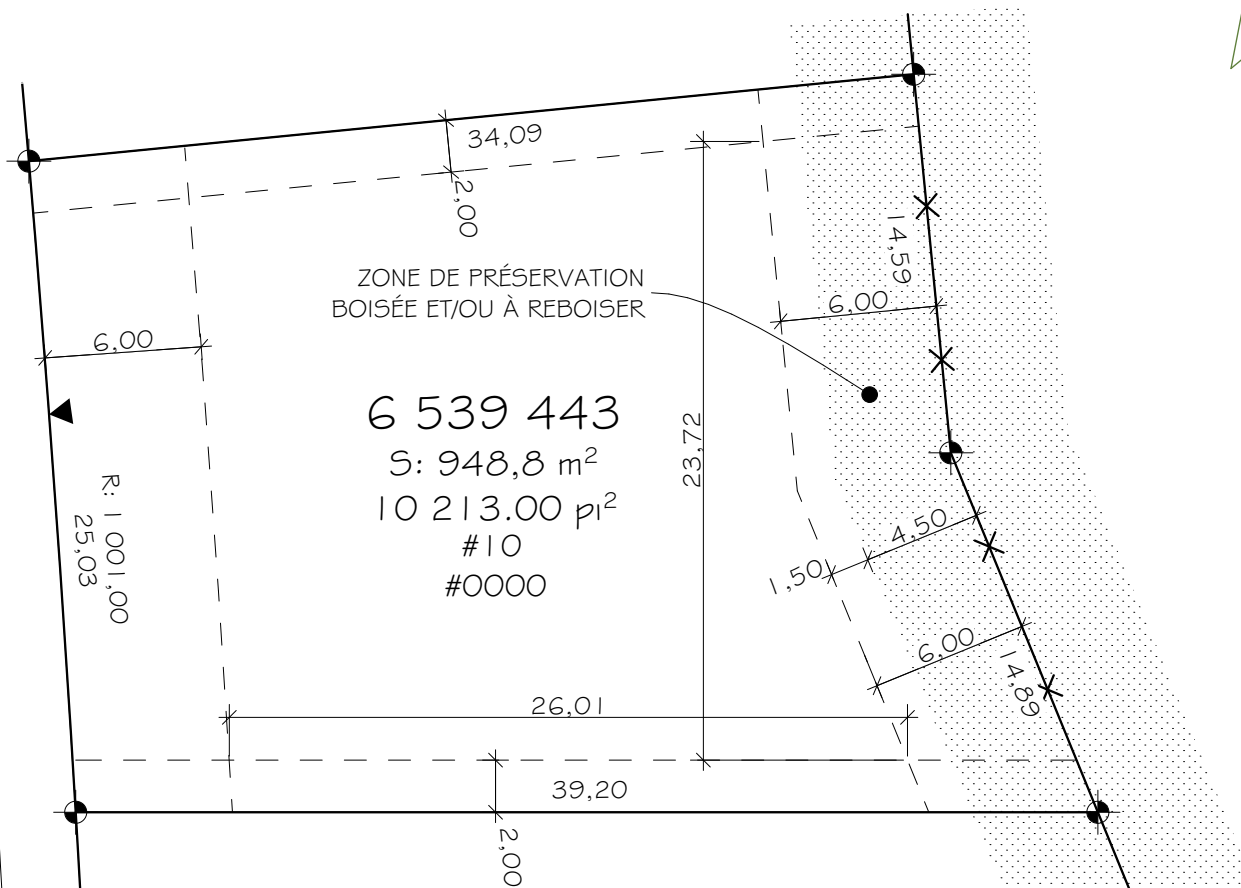


N



RUE DU MAÎTRE-DES-FORGES



PLAN CLÉ

R5R-3639 (Rev. août 2025)

MARGES DE RECUIL ZONAGE UNIFAMILIAL ISOLÉ

AVANT ET ARRIÈRE MINIMALE : 6m.
LATÉRALES, UN DES CÔTÉS : 1m.
LATÉRALES, SOMMES DES DEUX CÔTÉS : 4m.

AUTRES MARGES DE RECUIL

AUCUNE CONSTRUCTION, PRINCIPALE OU SECONDAIRE, À 1,5m. D'UNE ZONE DE
PRÉSERVATION ÉCOLOGIQUE OU UNE ZONE RÉSERVÉE MUNICIPALE
AUCUNE CONSTRUCTION, PRINCIPALE OU SECONDAIRE, À 2,5m. HORIZONTALE ET 3m.
VERTICALE D'UN CONDUCTEUR ÉLECTRIQUE

Écodomaine
Des Forges

SCHÉMA
DU
TERRAIN

** DOCUMENT À TITRE INDICATIF SEULEMENT ** RÉFÉREZ-VOUS AU DOCUMENT DE L'ARPENTEUR

FV769	REGARD DE SERVICE		SERVITUDE PUBLIQUE	— — — —	MARGE DE RECUIL
	SOCLE HORS TERRE DE SERVICE		ZONE DE PRÉSERVATION ÉCOLOGIQUE		BRANCHEMENT H.Q.
	ENTRÉES DE SERVICE		ZONE RÉSERVÉE MUNICIPALE	— . . . —	DÉGAGEMENT CONDUCTEUR H.Q.
	BORNE FONTAINE				POTEAU H.Q.
	BORNE DE TERRAIN				LAMPADAIRE
			CLOTURE		

Août 2025